

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
 43 Av. Maréchal BERTHELOT - 38000 GRENOBLE - tél. 09 41 94
 Direction Départementale de l'Agriculture
 43 Av. Maréchal BERTHELOT - 38000 GRENOBLE - tél. 09 41 09
 Direction Départementale de l'Équipement
 9 Quai CHIFFOLI - 38000 GRENOBLE - tél. 47 74 19

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE **REVEL**

N INSEE 316

LEGENDE

INONDATIONS	
1	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
2	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
3	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
4	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
5	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS DE TERRAINS	
6	Glissements importants - Construction interdite
7	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
8	Zone dangereuse - Construction interdite
9	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
10	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA - Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions, suivant le cas.

Établi	1979	AS 25-01-78	ÉCHELLE
Modifié	1987		
Approuvé	1988		1 / 10000

